

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32162**

Intitulé

Agent de prévention, de sécurité et d'évènementiel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Easy Success

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du titulaire du certificat agent/agent(e) de prévention, de sécurité et d'évènementiel (APSE) consistent à faire de la prévention, surveillance et protection des biens meubles et immeubles, et des personnes dans le respect de la législation en vigueur.

Ce titre assure à un maximum des candidat(e)s (tout public), par ces différentes voies d'accès une employabilité effective, un développement de leurs compétences sécurisé et une transversalité professionnelle.

Pour accomplir ses fonctions, l'agent/agent(e) de prévention, de sécurité et d'évènementiel (APSE) effectue les activités suivantes :

- 1) L'APSE exerce son métier d'une manière sociable/responsable en suivant les règles juridiques, déontologiques de sa profession, et les dispositions utiles du code pénal, et les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche ;
- 2) Concernant la prévention et la surveillance générale, il(elle) :
 - applique les techniques d'information, et de communication dans la transmission des consignes et des informations ;
 - approprie les éléments d'un poste de contrôle de sécurité (PCS) et des missions afférentes ;
 - filtre et gère le contrôle des accès et maîtrise des rondes de surveillance ;
 - répond aux exigences techniques et professionnelles dans l'exploitation des systèmes électroniques de télésurveillance et de vidéoprotection de sécurité ;
 - applique ses capacités initiales de prévention de risque incendie et réalise un exercice d'extinction sur feux réels ;
 - gère les risques des alarmes et ceux liés aux travailleurs isolés, et se sensibilise aux risques électriques ;
 - est sensibilisé(e) au risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) .
- 3) L'APSE assure la sécurisation particulière d'un site évènementiel lors des grands rassemblements (manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif et non exclusivement musicale pouvant accueillir plus de 1500 personnes) dans le respect du cadre légal :
 - Il(elle) gère les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements ;
 - Il(elle) maîtrise professionnellement les techniques de pratique de l'inspection visuelle des bagages et d'une palpation de sécurité lors des événements ;
- 4) Il(elle) gère et résout des conflits, et gère des situations conflictuelles dégradées d'une manière professionnelle ;
- 5) Il(elle) repère des situations matérielles génératrices des risques d'un accident ou d'un malaise et effectue des gestes élémentaires des premiers secours ;
- 6) Il(elle) est sensibilisé(e) sur les risques et menaces terroristes, et applique des notions de secourisme « tactique » lors des attentats terroristes.

Le (la) titulaire est en mesure :

- 1) d'exercer son métier en respectant les règles juridiques, et déontologiques de sa profession et le cadre légal du code pénal (de la légitime défense, la qualification du crime, et l'appréhension et détention d'une personne) ;
- 2) de maîtriser la prévention et la surveillance générale :
 - la prise en compte des documents, du matériel et utiliser les moyens de communication d'un poste de contrôle de sécurité (PCS) ;
 - une ronde de surveillance selon un itinéraire et une fréquence définie ;
 - les risques des alarmes et le processus de déclenchement d'une alarme intrusion ;
 - le phénomène de l'incendie et sa propagation et réaliser un exercice d'extinction sur feux à combustible réels ;
- 3) d'assurer la sécurisation particulière d'un site évènementiel lors des grands rassemblements (de plus de 1500 personnes) dans le respect du cadre légal et :
 - de gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage ;
 - d'effectuer une palpation et une inspection visuelle des bagages au sein d'un point d'inspection ;
- 4) de gérer les :
 - comportements conflictuels et résoudre un conflit ;
 - situations conflictuelles dégradées (la tension et le stress) ;
- 5) de repérer des situations matérielles génératrices des risques d'un accident ou d'un malaise et d'effectuer des gestes élémentaires des premiers secours ;
- 6) de se sensibiliser sur les risques et menaces terroristes : se protéger soi-même et protéger les autres personnes face à une attaque terroriste, et d'appliquer des notions de secourisme « tactique ».

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

D'une manière générale, cette certification tombe dans le cadre du secteur d'activité de sécurité privée. Ce secteur est composé d'une

multitude de types d'entreprises allant des activités de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage jusqu'à celles de protection des navires (passant par celles d'opérateur de vidéoprotection, de sûreté aéroportuaire, et transport de fonds, maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB), et protection physique de personnes et recherches privées).

Agent/e de prévention et de sécurité (APS)

Agent/e de prévention et de sécurité (APS)

Agent/e de prévention et de sécurité (APS)

Agent/e de prévention, de sécurité et d'événementiel (APSE)

Agent/e de prévention, de sécurité et d'événementiel (APSE)

Agent/e de prévention, de sécurité et d'événementiel (APSE)

Agent/e de surveillance et de sécurité

Agent/e de surveillance et de sécurité

Agent/e de surveillance et de sécurité

Agent/e de surveillance et de sécurité privée

Agent/e de surveillance et de sécurité privée

Agent/e de surveillance et de protection

Agent/e de prévention, de sécurité des manifestations événementielles

Agent/e de prévention, de sécurité des manifestations événementielles

Agent/e de prévention, de sécurité des manifestations événementielles

Agent/e de service sécurité

Agent/e de prévention, de sécurité des grands rassemblements

Agent/e de prévention et de sécurité des sites industriels

Agent/e de prévention et de sécurité des sites commerciaux

Agent/e de prévention et de sécurité des sites culturels

Agent/e de prévention et de sécurité hospitalier

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

Le livre VI du code de la sécurité intérieure impose à toute personne souhaitant exercer l'une des activités suivantes de détenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) :

surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage ;

sécurité cynophile ;

opérateur de vidéo protection ;

sûreté aéroportuaire ;

transport de fonds ;

maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB) ;

protection physique de personnes ;

recherches privées.

Cette carte est valable 5 ans et doit être renouvelée 3 mois avant sa fin de sa validité. A partir du 1er janvier 2018, le(la) détenteur(rice) d'une carte professionnelle doit justifier du suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC), auprès d'un prestataire de formation titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS pour obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle.

La personne souhaitant obtenir une carte professionnelle doit justifier son aptitude professionnelle à exercer la ou les activité(s) correspondant à sa demande. Les personnes ayant suivi une formation et titulaire d'un diplôme (CQP, titres enregistrés au RNCP, diplômes européens sous conditions d'équivalence) ou celles bénéficiant d'une équivalence (policiers et gendarmes, policiers municipaux, militaires, selon certaines conditions) peuvent justifier de leur aptitude professionnelle.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'articule autour de sept blocs de compétences suivants :

1) Exercer son métier en respectant le cadre juridique et déontologique de sa profession ;

2) Maîtriser le poste de contrôle de sécurité (PCS), assurer la prévention et la surveillance générale ;

3) Assurer la prévention et la sécurité événementielle ;

4) Gestion des conflits et des situations conflictuelles dégradées ;

5) Maîtriser les gestes élémentaires de premiers secours ;

6) Se sensibiliser aux risques terroristes ;

7) Maîtriser la technique de communication fonctionnelle : transmission des consignes et des remontées d'informations.

Cet ensemble des blocs de compétences constitue la certification dans son entièreté quelle que soit la voie d'accès (formation continue, bloc des compétences et validation des acquis de l'expérience/VAE). Cependant les modalités d'évaluations varient selon chaque voie d'accès.

Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32162 - Exercer son métier en respectant le cadre juridique et déontologique de sa profession

Descriptif : Ce bloc vise à attester le savoir et savoir-faire concernant les compétences de l'agent/l'agente d'APSE en relation avec :

- i. les dispositions réglementaires et légales du livre VI du Code de la sécurité intérieure (CSI) et ses décrets d'application ,
- ii. le cadre légal des dispositions utiles des codes pénal et de procédure pénale et
- iii. les garanties liées aux libertés publiques et privées de la branche.

Modalités d'évaluation :

- i. Le mode de réalisation : évaluation individuelle ;
- ii. Lieu : centre de formation d'EASY SUCCESS; iii.
- iii. Durée : environ 15 minutes par candidat(e) ;
- iv. Examen : oral ;
- v. Format d'évaluation : Epreuve pratique de mise en situation professionnelle ;
- vi. Conditions de validation de l'examen : le(la) candidat(e) reçoit un avis favorable du jury, au cas contraire, le (la) candidat(e) devra suivre une nouvelle formation de ce Bloc)

Certification : Si le (la) candidat(e) est jugé(e) apte, une attestation de l'acquisition de compétences du bloc « Exercer son métier en respectant le cadre juridique et déontologique de sa profession » est remis(e) au (à la) lauréat(e). L'attestation de ce bloc fera partie des attestations des 'Blocs Constitutifs' de la certification RNCP EASY SUCCESS Niveau V : Agent/agente de Prévention, de Sécurité et d'Évènementiel, (APSE).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32162 - Maîtriser le poste de contrôle de sécurité (PCS), assurer la prévention et la surveillance générale</p>	<p>Descriptif : Ce bloc vise à attester le savoir et savoir-faire concernant les compétences suivantes, et l'agent/agente doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. maîtriser la prise en compte des documents, du matériel et utiliser les moyens de communication d'un poste de contrôle sécurité (PCS), assurer la prévention et la surveillance générale de sécurité (PCS) ; ii. maîtriser des rondes de surveillance et des systèmes de contrôle ; iii. maîtriser les risques des alarmes et le processus de déclenchement d'une alarme intrusion ; iv. appréhender le phénomène de l'incendie et sa propagation et réaliser un exercice d'extinction sur feux à combustible réel ; <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le mode de réalisation : évaluation pratique individuelle ; ii. Lieu : centre de formation d'EASY SUCCESS; iii. Durée : environ 20 minutes par candidat(e) évalué(e) en binôme à tour de rôle en situation professionnelle reconstituée en PCS et iv. en ronde) ; v. Examen : oral ; vi. Format d'évaluation : Epreuve pratique de mise en situation professionnelle ; vii. Conditions de validation de l'examen : le(la) candidat(e) reçoit un avis favorable du jury, au cas contraire, le (la) candidat(e) devra suivre une nouvelle formation de ce Bloc) <p>Certification : Si le (la) candidat(e) est jugé(e) apte, une attestation de l'acquisition de compétences du bloc « Maîtriser le poste de contrôle de sécurité (PCS), assurer la prévention et la surveillance générale » est remis(e) au (à la) lauréat(e). L'attestation de ce bloc fera partie des attestations des 'Blocs Constitutifs' de la certification RNCP EASY SUCCESS Niveau V : Agent/agente de Prévention, de Sécurité et d'évènementiel (APSE).</p>

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32162 - Assurer la prévention et la sécurité événementielle

Descriptif : Ce bloc vise à attester le savoir et savoir-faire concernant les compétences suivantes et l'agent/agente doit :

- i. assurer la sécurisation particulière d'un site événementiel lors des grands rassemblements dans le respect du cadre légal 48,
- ii. gérer les spécificités du contrôle d'accès lors des grands événements et
- iii. effectuer une palpation de sécurité et de l'inspection visuelle des bagages lors des événements ou en cas de circonstances particulières.

Modalités d'évaluation :

- i. Le mode de réalisation : évaluation pratique individuelle ;
- ii. Lieu : centre de formation d'EASY SUCCESS;
- iii. Durée : environ 20 minutes par candidat(e) ;
- iv. Examen : oral ;
- v. Format d'évaluation : Epreuve pratique de mise en situation professionnelle ;
- vi. Conditions de validation de l'examen : le(la) candidat(e) reçoit un avis favorable du jury, au cas contraire, le (la) candidat(e) devra suivre une nouvelle formation de ce Bloc)

Certification : Si le (la) candidat(e) est jugé(e) apte, une attestation de l'acquisition de compétences du bloc «Assurer la prévention et la sécurité événementielle » est remis (e) au (à la) lauréat(e).
L'attestation de ce bloc fera partie des attestations des 'Blocs Constitutifs' de la certification RNCP EASY SUCCESS Niveau V : Agent de Prévention, de Sécurité et d'évènementiel (APSE).

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32162 - Gestion des conflits et des situations conflictuelles dégradées

Descriptif : Ce bloc vise à attester le savoir et savoir-faire concernant les compétences de l'agent/l'agente d'APSE en relation avec :

- i. des risques et des situations conflictuelles et
- ii. des risques des situations conflictuelles dégradées.

Modalités d'évaluation :

- i. Le mode de réalisation : évaluation pratique individuelle ;
- ii. Lieu : centre de formation d'EASY SUCCESS;
- iii. Durée : environ 15 minutes par candidat(e) ;
- iv. Examen : oral ;
- v. Format d'évaluation : Epreuve pratique de mise en situation professionnelle ;
- vi. Conditions de validation de l'examen : le(la) candidat(e) reçoit un avis favorable du jury, au cas contraire, le (la) candidat(e) devra suivre une nouvelle formation de ce Bloc) ;

Certification : Si le (la) candidat(e) est jugé(e) apte, une attestation de l'acquisition de compétences du bloc « Gestion des conflits et des situations conflictuelles dégradées » est remis (e) au (à la) lauréat(e). L'attestation de ce bloc fera partie des attestations des 'Blocs Constitutifs' de la certification RNCP EASY SUCCESS Niveau V : Agent de Prévention, de Sécurité et d'évènementiel, (APSE).

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 32162 - Maîtriser les gestes élémentaires de premiers secours

Descriptif : Ce bloc vise à attester le savoir et savoir-faire concernant les compétences suivantes et l'agent/agente doit :

- i. mettre en oeuvre des actions de prévention contre les risques d'un accident ou d'un malaise ;
- ii. intervenir, et effectuer des gestes élémentaires des premiers secours face à un accident ;

Modalités d'évaluation :

- i. Le mode de réalisation : évaluation individuelle ;
- ii. Lieu : Centre de formation d'EASY SUCCESS;
- iii. Durée : environ 15 minutes par candidat (e) ;
- iv. Examen : oral ;
- v. Format d'évaluation : Epreuve pratique de mise en situation professionnelle ;
- vi. Conditions de validation de l'épreuve : le (la) candidat (e) reçoit un avis favorable du jury, au cas contraire, il (elle) dispose d'un an à compter de cette date pour valider cette épreuve. Après cette période, s'il (elle) n'a pas validé l'épreuve, il (elle) devra suivre une nouvelle formation du bloc.

Certification : Si le (la) candidat(e) est jugé(e) apte, une attestation de l'acquisition de compétences du bloc «Maîtriser les gestes élémentaires de premiers secours» est remis(e) au (à la) lauréat(e). L'attestation de ce bloc fera partie des attestations des 'Blocs Constitutifs' de la certification RNCP EASY SUCCESS Niveau V : Agent de Prévention, de Sécurité et d'évènementiel (APSE).

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 32162 - Se sensibiliser aux risques terroristes

Descriptif : Ce bloc vise à attester les compétences suivantes, l'agent/agente doit connaître comment :

- i. définir les risques terroristes et reconnaître des différents matériels terroristes ;
- ii. détecter les menaces terroristes ;
- iii. se protéger soi-même et protéger les autres personnes face à une attaque, et alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ;
- iv. identifier le risque de blessures en rapport avec le danger, et appliquer des notions de secourisme « tactique » et alerter les secours ;

Modalités d'évaluation :

- i. Le mode de réalisation : évaluation pratique individuelle ;
- ii. Lieu : centre de formation d'EASY SUCCESS;
- iii. Durée : environ 15 minutes par candidat(e) ;
- iv. Examen : oral ;
- v. Format d'évaluation : Epreuve pratique de mise en situation professionnelle ;
- vi. Conditions de validation de l'examen : le(la) candidat(e) reçoit un avis favorable du jury, au cas contraire, le (la) candidat(e) devra suivre une nouvelle formation de ce Bloc)

Certification : Si le (la) candidat(e) est jugé(e) apte, une attestation de l'acquisition de compétences du bloc « Se sensibiliser aux risques terroristes » est remis(e) au (à la) lauréat(e). L'attestation de ce bloc fera partie des attestations des 'Blocs constitutifs de la certification RNCP EASY SUCCESS Niveau V : Agent de Prévention, de Sécurité et d'évènementiel (APSE).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 32162 - Maîtriser la technique de communication fonctionnelle : transmission de consignes et remontée d'informations</p>	<p>Descriptif : Ce bloc vise à attester les compétences suivantes, et l'agent/agente doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. maîtriser la base fonctionnelle de l'expression orale et écrite ; ii. connaître comment transmettre des consignes et réaliser une remontée d'informations (d'appliquer les techniques d'information, et de communication dans la transmission des consignes et des informations) ; iii. exercer son métier en utilisant les outils de transmission des consignes et capacités de la réalisation d'une remontée d'informations ; iv. savoir utiliser les moyens élémentaires de nouvelles technologies de l'information et de la communication, particulièrement l'ordinateur et le programme d'application informatique (de base et ce du métier) ; <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le mode de réalisation : évaluation pratique individuelle ; ii. Lieu : centre de formation d'EASY SUCCESS; iii. Durée : environ 15 minutes par candidat(e) ; iv. Examen : oral ; v. Format d'évaluation : Epreuve pratique de mise en situation professionnelle ; vi. Conditions de validation de l'examen : le(la) candidat(e) reçoit un avis favorable du jury, au cas contraire, le (la) candidat(e) devra suivre une nouvelle formation de ce Bloc) <p>Certification : Si le (la) candidat(e) est jugé(e) apte, une attestation de l'acquisition de compétences du bloc «Maîtriser la technique opérationnelle de d'informations » est remis(e) au (à la) lauréat(e). L'attestation de ce bloc fera partie des attestations des 'Blocs Constitutifs' de la certification RNCP EASY SUCCESS Niveau V : Agent de Prévention, de Sécurité et d'évènementiel (APSE)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	4 membres au total 1 Président(e) : un employeur de la sécurité privée 3 Membres : un employeur et 2 autres membres composés des salariés, travailleurs non-salariés et retraités professionnels de la sécurité privée
En contrat de professionnalisation	X	4 membres au total 1 Président(e) : un employeur de la sécurité privée 3 Membres : un employeur et 2 autres membres composés des salariés, travailleurs non-salariés et retraités professionnels de la sécurité privée
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	4 membres au total 1 Président(e) : un employeur de la sécurité privée 3 Membres : un employeur et 2 autres membres composés des salariés, travailleurs non-salariés et retraités professionnels de la sécurité privée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent de prévention, de sécurité et d'évènements" avec effet au 5 septembre 2018 jusqu'au 4 janvier 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 14 février 2019 publié au Journal Officiel du 22 février: Modification de l'intitulé.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de candidat(e)s titré(e)s en CQP-APS

CQP-APS EASY SUCCESS du 20 ème arrondissement de Paris - du nov 2013 à septembre 2017 : 782 candidat(e)s titré(e)s

CQP-APS EASY SUCCESS du 19 ème arrondissement de Paris - du oct 2016 à septembre 2017 : 299 candidat(e)s titré(e)s

Total : 1081

<http://www.easysuccess.fr/>

Autres sources d'information :

contact@easysuccess.fr

Site internet de EASY SUCCESS

Lieu(x) de certification :

Easy Success : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

EASY SUCCESS

66 Boulevard Mortier, 75020 - PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EASY SUCCESS

66 Boulevard Mortier, 75020 - PARIS

- EASY SUCCESS

10 Rue Duvergier, 75019 - PARIS

Historique de la certification :

Non-applicable